



Province de Québec
MRC de Beauce-Sartigan
Municipalité de Saint-Benoît-Labre

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre est par la présente donnée par la soussignée, Coralie Rodrigue, directrice générale/greffière-trésorière de la susdite municipalité, que :

Lors de la séance ordinaire tenue le **3 décembre 2024**, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 648-2024 ayant pour titre « Règlement numéro 648-2024 abrogeant le règlement numéro 603-2021 sur la gestion contractuelle ».

Toute personne intéressée par ledit règlement peut le consulter au bureau municipal situé au 216, Route 271 à Saint-Benoît-Labre et sur notre site internet sous l'onglet « Vivre à Saint-Benoît/Règlement ».

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Benoît-Labre
Ce 4^e jour du mois de décembre 2024

Coralie Rodrigue
Directrice Générale et Greffière-Trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Coralie Rodrigue, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, ce 4^e jour du mois de décembre 2024.

Coralie Rodrigue
Directrice Générale et Greffière-Trésorière